CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du lundi 13 janvier 2025 à 19 h, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 1, chemin Millington, à laquelle sont présents : la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Jean de Blois, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du Code municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

17 citoyens présents

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption et dispense de lecture
 - 2.1 des procès-verbaux du 2 et 9 décembre 2024;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal
- 4 Période de questions
- 5 Administration générale
 - **5.1** Cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
 - 5.2 Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
 - 5.3 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);
 - **5.4** Demande pour une couverture cellulaire adéquate dans toutes les régions du Québec;
 - 5.5 Avis de motion dépôt du projet de Règlement n° 25-542 modifiant le règlement n° 24-531 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'Austin et son amendement, règlement n° 24-534:
 - **5.6** Nomination du maire suppléant;
 - **5.7** Nomination d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC:
 - **5.8** Nomination des membres du comité de toponymie:
 - 5.9 Nomination des membres du comité des communications;

6 Administration financière

- **6.1** Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
- 6.2 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
- 6.3 Adoption du Règlement n° 24-541 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025:
- **6.4** Affectation de revenus de l'exercice au 31 décembre 2024 pour pourvoir au financement des projets d'immobilisations du 4^e trimestre;
- Recommandation de paiement du décompte n° 2 pour les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville;

7 Sécurité publique

- **7.1** Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- **7.2** Nomination des membres du comité incendie;
- **7.3** Nomination d'un coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;

8 Transport, voirie

8.1 Nomination des membres du comité de voirie;

9 Urbanisme et zonage

- **9.1** Demande de permis de construction PIIA 2024-08-0007 57 rue des Chênes;
- **9.2** Demande de permis de construction PIIA 2024-12-0002 295 rue des Tilleuls;
- 9.3 Résolution en vertu de l'article 109.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* Adoption sans changements du *règlement n° 24-537 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 16-429;*
- 9.4 Résolution en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme Adoption du Règlement n° 24-538 modifiant le règlement de zonage n° 16-430;
- **9.5** Demande à la CPTAQ de JPYM Retreat inc. pour le lot 6 616 067;

- **9.6** Nomination des membres du comité de démolition;
- 9.7 Nomination du comité local sur les paysages;
- 10 Loisirs et culture
 - **10.1** Nomination des membres du comité culturel:
 - **10.2** Nomination des membres du comité du patrimoine;
 - **10.3** Demande de paiement n° 4 dalle de béton multifonctionnelle;
 - 10.4 Demande d'aide financière au fonds régions et ruralité (FRR) pour la construction d'une aire de jeux d'eau et les aménagements nécessaires reliés;
 - **10.5** Résolution autorisant la signature d'une entente entre la Municipalité d'Austin et l'OBNL Les Amis de la Petite Église d'Austin;
 - **10.6** Nomination d'un élu à titre d'administrateur de LAPÉA;

11 Hygiène du milieu et environnement

- **11.1** Nomination des membres du comité consultatif en environnement;
- **11.2** Demande de contribution financière de Conservation des Vallons de la Serpentine;
- **11.3** Demande de contribution financière de Memphrémagog Conservation Inc.;
- 11.4 Adhésion au Fleurons du Québec 2025-2027;
- 11.5 Inscription corporative au Défi Pissenlits 2025;

12 Santé et bien-être

- **12.1** Nomination des membres du comité directeur de la Politique de la famille et des aînés (PFA);
- 12.2 Demande de don du Centre de prévention du suicide JEVI;
- **12.3** Demande de don de Centraide Estrie;
- **12.4** Demande d'appui financier du Train des mots;
- **12.5** Remerciements à LAPÉA, au RPDMO et à l'APLS pour le succès de la guignolée;
- 12.6 Contribution à la Fondation de l'hôpital de Memphrémagog;
- 13 Rapport des comités municipaux
- 14 Rapport des comités communautaires
- 15 Période de questions
- 16 Affaires nouvelles
- 17 Levée de l'assemblée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2025-01-01)

Il est proposé par la conseillère C. Rocher appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 9 DÉCEMBRE 2024 (02)

2025-01-02

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procèsverbaux de l'assemblée ordinaire du 2 décembre et des assemblées extraordinaires du 9 décembre 2024, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller P. Henrichon

ET RÉSOLU QUE:

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 2 décembre et des assemblées extraordinaires du 9 décembre 2024 soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) (03)

Il est proposé par le conseiller F. Tanguay appuyé par la conseillère C. Rocher

2025-01-03 **ET RÉSOLU** :

- d'autoriser la dépense de 1050,70 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion et d'assurances pour M^{me} Manon Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2025;
- 2. d'autoriser la dépense de 1636,36 \$, taxes comprises, couvrant les frais d'une première adhésion et les assurances, pour M^{me} Renée Donaldson, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2025.

ADOPTÉE

5.2 COTISATION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) (04)

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par le conseiller P. Henrichon

2025-01-04 **ET RÉSOLU**:

d'autoriser la dépense de 1096,04 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

5.3 COTISATION ANNUELLE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) (05)

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller V. Dingman

2025-01-05 **ET RÉSOLU**:

d'autoriser la dépense de 575,00 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion à la COMAQ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

5.4 DEMANDE POUR UNE COUVERTURE CELLULAIRE ADÉQUATE DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC (06)

2025-01-06

ATTENDU QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

ATTENDU QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller F. Tanguay appuyé par le conseiller J. de Blois

ET RÉSOLU:

- 1. de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois;
- 2. d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- 3. de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- **4.** de transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

5.5 AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 25-542 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 24:531 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN ET SON AMENDEMENT, RÈGLEMENT N° 24-534;

La conseillère C. Rocher

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement n° 25-542 modifiant le Règlement n° 24-531 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'Austin et son amendement, règlement n° 24-534;
- dépose le projet du Règlement n° 25-542 modifiant le Règlement n° 24-531 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'Austin et son amendement, règlement n° 24-534.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le

site Web de la municipalité à l'adresse suivante :

https://municipalite.austin.gc.ca/reglements-projets.

Donné à Austin, ce 13 janvier 2025.

5.6 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT (07)

2025-01-07 **ATTENDU QU'**il faut nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par le conseiller J. de Blois

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Victor Dingman** soit nommé maire suppléant et qu'il soit par conséquent autorisé à signer les documents officiels dans l'exercice de cette fonction.

ADOPTÉE

5.7 NOMINATION D'UN SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MRC (08)

2025-01-08

ATTENDU QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* exige que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres, une personne pour agir à titre de substitut en l'absence de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller F. Tanguay appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Bernard Jeansonne** soit désigné pour remplacer la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC, lorsque celle-ci ne peut y assister, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

5.8 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE (09)

2025-01-09

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité de toponymie de la municipalité, lequel est responsable d'analyser les propositions de toponymes et de faire des recommandations au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller P. Henrichon

ET RÉSOLU:

- de désigner la mairesse Lisette Maillé, la conseillère Claire Rocher et le conseiller Bernard Jeansonne comme délégués du conseil au comité de toponymie;
- **2.** de nommer les personnes ci-après, membres du comité de toponymie pour une période d'un an :

Diane Gagnon Serge Wagner Jean-Claude Duff Judith Grenon

- **3.** qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les délégués susmentionnés, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
- **4.** qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

5.9 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS (10)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité des communications de la municipalité, lequel est responsable de la diffusion de l'information pertinente concernant l'administration municipale et la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller V. Dingman appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU:

- 1. de désigner la mairesse Lisette Maillé et la conseillère Claire Rocher comme déléguées du conseil au comité des communications;
- **2.** de nommer les personnes ci-après, membres du comité des communications pour une période d'un an :

Mathieu Godbout

Renée Donaldson, greffière-trésorière adjointe

Renaud Payant-Hébert, agent de développement - vie communautaire

- **3.** qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les déléguées susmentionnées, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
- **4.** qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (11)

Comptes payés du 3 décembre 2024 au 13 janvier 2025

Salaires au net	Paie du 2024-12-04	10 010,57
Salaires au net	Paie du 2024-12-11	15 799,56
Salaires au net	Paie du 2024-12-18 (incl. pompiers)	16 281,84
Salaires au net	Paie du 2024-12-24	12 234,71
Salaires au net	Paie du 2024-12-31 (incl. élus)	23 087,28
Salaires au net	Paie du 2025-01-08	10 631,64
Ass. des pompiers d'Austin	Contribution - réception de Noël	1 000,00
Atelier Bellavance	Honoraires surveillance des travaux	4 599,00
Bell Canada	Hôtel de ville, ligne urgence	628,65
Bell mobilité	Cellulaires novembre	568,87
Beneva	Assurance collective décembre	5 515,27
Benoit Lefebvre	Déneigement 2 sur 6	594,04

Caroline Falcao	Travaux en communications	1 330,00
CIBC VISA	Abonnements, fournitures bureau, divers	6 108,04
Cogeco	Internet quai Bryant + mairie + Carrefour	738,82
CRM Imprimerie	Travail comité culturel	66,12
Déménagement Sam Denis	Location de couvertures	40,24
Déneigement GSD	Déneigement circuit 2 - décembre	58 971,80
Distribution Pro-Vert	Fournitures médicales	68,23
Entandem	Droits d'auteur (concert de musique)	114,98
Ent. Lamontagne	Entrepôt janvier	711,70
Enviro Connexions	Collectes matières résiduelles - nov.	21 840,72
Enviro5	Carrefour - vidange de fosse septique	672,60
Espace Hors Champs	Réservation comité culturel	567,20
Exc. Stanley Mierzwinski	Déneigement circuit 1 - décembre	117 184,80
Fonds d'information	Avis de mutation - novembre	60,00
Fond pension alimentaire	Remise -novembre	332,16
Formation Savie	Formations, évaluation rapports d'intervention	4 066,63
France Moreau	Soutien - pièce de théâtre	50,00
Franklin Dorey	Fête de Noël des enfants	600,00
GDE	Service d'impression - novembre	39,31
Guylaine Maillé	Pots de miel - Reconnaissance des bénévoles	550,00
Hiro Gagnon	Maquillage fête de Noël	250,00
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	32,07
Jennifer Gaudreau	Entretien ménager - décembre	1 020,00
Kathleen Lachapelle	Remplacement de personnel	3 803,70
Les Paysages Materra	Contrat de déneigement - Carrefour	689,85
Lotus Marketing	Site web hébergement 2025 + sécurité	724,34
Mélange Maison	Comité culturel - réunion Bolton-Est	272,95
Me F. Poulin (fidécommis)	Achat propriété ch. Nicholas-Austin	195 024,02
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur - novembre	25 237,12
Montagne Explore	Gants pompiers	364,25
MRC Memphrémagog	CARRA, équilibration déc., tributaires 2024	7 695,33
MTG	Déneigement 2 sur 6	1 596,24
Opération Nez Rouge	Don 2024	175,00
Patrick Chausse	Nettoyage Carrefour - décembre	210,00
Paysagement L'Unick	Déneigement 2 sur 6	1 203,13
Personnel	Déplacements / kilométrage	1 749,33
Personnel	Déboursés divers	2 856,72
Petite Caisse	Frais divers	474,85
Philip Stone	Déneigement 2 sur 6	4 982,25
Pitney Bowes	Location d'équipement	757,28
Plombier Expert	Chalet des sports réparation	2 660,08
Pompiers	Allocation annuelle - cellulaires personnels	2 660,00
RAPPEL	Suivi: qualité des eaux de baignade	9 025,54
RCGT	Reddition de comptes PRIMA et travail spécial	5 921,21
Receveur Général Canada	Cotisations de l'employeur - novembre	11 636,99
Roger Leblanc Consultation	Consultations pièce de théâtre	482,90
Citoyens	Remboursements dans le cadre de programmes	510,00
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	5 644,71
Retraite Québec	RREM - novembre	1 801,47
Signalisation de l'Estrie	Location de signalisation (2023)	376,38
Signature PRT	Carrefour : porte avant + sous-sol	10 561,60
Uline Canada	Chaise pour salle de formation - caserne	596,35
Vicky Perron Willscot Inc.	Atelier de théâtre	1 158,00 7 135 35
Villscot inc. Zone Éco	Location des roulottes	7 135,35
	Enfouissement + compostage - novembre Total payé du 3 décembre 2024 au 13 janvier 2025	3 856,26 628 210 05
	Total payé du 3 décembre 2024 au 13 janvier 2025	628 210,05

Comptes à payer en date du 13 janvier 2025

		,	,
VDMI	NISTRAT		
AIJIVII	NISIKAI	CIN GEN	IFRAIF

Beneva	Assurance collective - janvier	5 559,79
Cain Lamarre	Honoraires professionnels + frais de cour	3 252,06
Fonds d'information	Avis de mutation - décembre	162,00
FQM Assurances	Assurances municipales 2025	72 338,94
GDE	Service d'impression - décembre	42,27
Infotech	Contrat annuel 2025 + papeterie	21 711,91
Kezber	Services, abonnement, assistance - déc/jan	2 263,86
Mégaburo	Fournitures de bureau	164,44
Me F. Poulin (fidécommis)	Dossiers 24PO0195 et 24PO0223	2 524,53
Purolator Inc.	Frais de messagerie	69,96
Tech-Nic Réseau Conseil	Formation fonctionnement Cloudli	422,54
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
AréoFeu	Habits de combat pour pompier	1 739,00
Communication Plus	Travaux site Mt. Gauvin + temps d'antenne	7 166,47
MRC Memphrémagog	Services CAUCA de 01-12-2024 au 30-11-2025	1 606,42
Pierre Chouinard & Fils	Carburant diesel et super sans plomb	402,58
Prévimed	Remplissage cylindre oxygène	329,60
VOIRIE ET TRANSPORT		
Les Entreprises Aljer	Remplacement ponceau des Plaines/des Tilleuls	34 147,58
Location Langlois	Location de clôture - lac Orford	96,85
Robert St-Pierre	Coupe d'arbres	321,93
Entretien de lumières de rues	Réparation de lampadaires	2 816,94
Signalisation de l'Estrie	Enseignes	311,58
HYGIÈNE DU MILIEU + PROT	TECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
COMBEQ	Cotisation 2025 - O. Alix-Paré	172,46
Enviro Connexions	Collecte des matières résiduelles - décembre	21 840,72
Eurofins Environex	Analyses selon RQEP	278,24
Zone Éco	Enfouissement + compostage - décembre	2 388,46
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
COMBEQ	Cotisation 2025 - S. Perrier	436,91
Mégaburo	Fournitures de bureau	15,15
SCU	Travaux 1 ^{er} octobre au 31 décembre	3 440,63
LOISIRS ET CULTURE		
Comma imagination	21Millington, brochure chemins patrimoniaux	2 098,22
CRM Imprimerie	21Millington, cartes de Noël	3 978,14
Location Langlois	Location de clôture - quai Bryant	80,71
Sanivac	Location toilettes	339,18
	Total des comptes à payer au 13 janvier 2025	192 520,07

2025-01-11 **ATTENDU QUE** la greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
- 3. la liste des comptes payés au montant de 628 210,05 \$ soit approuvée;
- 4. la liste des comptes à payer au montant de 192 520,07 \$ soit approuvée;

5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION (12)

2025-01-12

ATTENDU QUE par sa résolution n° 2022-01-11, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection:

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale pour pourvoir au coût de celle-ci;

ATTENDU QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux;

ATTENDU QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte au fonds un montant de 7 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU:

- 1. D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, un montant de 7 500 \$ pour l'exercice financier 2025;
- **2. QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 24-541 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 (13)

2025-01-13

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné le 9 décembre 2024 en vue de l'adoption du Règlement n° 24-541 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller V. Dingman appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU:

d'adopter le Règlement n° 24-541 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025.

- 6.4 AFFECTATION DE REVENUS DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2024 POUR POURVOIR AU FINANCEMENT DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS DU 4^E TRIMESTRE (14)
- 2025-01-14 **ATTENDU QUE** la greffière-trésorière a analysé les résultats préliminaires de l'exercice financier 2024 et qu'elle prévoit un excédent considérable, principalement redevable aux droits perçus sur les mutations immobilières;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière recommande au conseil d'affecter les crédits suivants au financement des projets d'immobilisations du dernier trimestre, puisés à même les revenus de l'exercice, afin d'équilibrer l'état des activités d'investissement au 31 décembre 2024 :

Fonction	Projet d'immobilisation	Montant
Administration	Agrandissement de l'hôtel de ville	773 277,55 \$
Sécurité publique	Achat de deux détecteurs de gaz 2 007,36 \$	
Voirie et transport	Achat de deux conteneurs maritimes (reclassement aux immobilisations d'un l'achat réalisé en août)	11 790,09 \$
	Dalle multifonctionnelle	16 999,57 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Conception des plans de rénovation du parc	6 504,36 \$
	Achat de la propriété sise au 2204 Nicholas-Austin	195 024,02 \$
	Carrefour – réparation de la porte avant et construction d'une salle de rangement au sous-sol	9 644,15 \$
	5. Carrefour – achat d'un défibrillateur	1 882,42 \$
	Total	1 017 129,52 \$

ATTENDU QUE la Municipalité est également en attente des factures d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville, lesquelles doivent également être comptabilisées dans les projets d'immobilisations de 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU:

- 1. **D'AUTORISER** une affectation de 1 017 129,52 \$ des revenus de l'exercice au financement des immobilisations de l'exercice;
- 2. D'AUTORISER une affectation de revenus de l'exercice équivalant au montant total des honoraires professionnels facturés par Atelier Bellavance et Les services EXP en décembre 2024 pour la surveillance des travaux, taxes nettes, afin de pourvoir à leur financement.

ADOPTÉE

6.5 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 2 POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (15)

2025-01-15 **ATTENDU** la transmission du décompte progressif n° 2 pour la réalisation des travaux de réfection et d'agrandissement de l'hôtel de ville;

ATTENDU QU'après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 17 décembre 2024, Les Services EXP inc. et Atelier A. Bellavance inc. recommandent le paiement au montant de 455 301 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Comco Construction inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller P. Henrichon

ET RÉSOLU:

d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au montant de 455 301 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Comco Construction inc.

ADOPTÉE

* * * * *

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

7.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE (16)

2025-01-16 **ATTENDU QUE** le comité de sécurité incendie de la municipalité est formé de deux conseillers municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller P. Henrichon

ET RÉSOLU QUE:

- 1. le conseil nomme les conseillers Victor Dingman et François Tanguay à titre de membres du comité de sécurité incendie;
- **2.** en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

7.3 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ADJOINT DES MESURES D'URGENCE (17)

2025-01-17 **ATTENDU QU**'il est nécessaire de nommer un coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU QUE:

le conseil nomme **Victor Dingman** à titre de coordonnateur adjoint des mesures d'urgence de la municipalité dans le cadre du plan de sécurité civile.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VOIRIE (18)

ATTENDU QUE le comité de voirie de la municipalité est formé de deux conseillers municipaux;

2025-01-18 **EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le conseil nomme les conseillers Victor Dingman et Bernard Jeansonne à titre de membres du comité de voirie;
- 2. en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

* * * * *

9.1 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2024-08-0007 – 57 RUE DES CHÊNES (19)

2025-01-19 **ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2024-08-0007 pour la construction d'un nouveau bâtiment principal, soit une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE les travaux sont visés par le PIIA-3 et le PIIA-4 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE la demande satisfait la grande majorité des critères d'évaluation prévus au règlement, dont la volumétrie, considérant le milieu d'insertion;

ATTENDU l'avis favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU QUE:

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2024-08-0007 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2024-12-0002 - 295 RUE DES TILLEULS (20)

2025-01-20 **ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2024-12-0002 pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire ayant un toit à un seul versant;

ATTENDU QUE les travaux sont visés par le PIIA-3 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères d'évaluation prévus au règlement, dont l'architecture proposée par rapport au bâtiment principal;

ATTENDU l'avis favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU:

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2024-12-0002 pour les motifs susmentionnés.

9.3 RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 109.5 DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME* – ADOPTION SANS CHANGEMENTS DU RÈGLEMENT N° 24-537 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME N° 16-429 (21)

2025-01-21 **ATTENDU** l'avis de motion donné le 4 novembre 2024 en vue de l'adoption du Règlement n° 24-537 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme n° 16-429;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement n° 24-537 le 4 novembre 2024;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation le 25 novembre 2024 et expliquant les modifications apportées au projet de règlement en vue de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par la conseillère C. Rocher

ET RÉSOLU:

d'adopter le Règlement n° 24-537 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme n° 16-429.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à cette séance du conseil.

Ce règlement entrera en vigueur à la date de délivrance par la MRC de Memphrémagog, d'un certificat de conformité à son égard.

ADOPTÉE

- 9.4 RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 135 DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME* ADOPTION DU *RÈGLEMENT Nº 24-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Nº 16-430* (22)
- 2025-01-22 **ATTENDU** l'adoption le 2 décembre 2024, du second projet de *Règlement nº 24-538 modifiant le Règlement de zonage nº 16-430;*

ATTENDU qu'à la suite de l'adoption du second projet et de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de soumission d'une disposition à l'approbation des personnes habiles à voter (9 décembre 2024), aucune demande n'a été présentée dans les huit jours suivant l'avis et donc, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller F. Tanguay appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU:

d'adopter sans changement le Règlement n° 24-538 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à la séance du conseil.

Le règlement entrera en vigueur à la date de délivrance par la MRC de Memphrémagog, d'un certificat de conformité à son égard.

9.5 DEMANDE A LA CPTAQ DE JPYM RETREAT INC. POUR LE LOT 6 616 067 (23)

2025-01-23 **ATTENDU** la demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) de JPYM Retreat inc.;

ATTENDU que la demande vise la division et l'aliénation du lot 6 616 067 en deux parties;

ATTENDU que la demande ne vise pas de nouveaux usages non-agricoles, mais plutôt l'acquisition du lot par les deux propriétaires contiguës dans le but d'agrandir leurs propriétés respectives;

ATTENDU que la nature particulière de la demande ne justifie pas l'application rigoureux des critères prévue à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et activités agricoles*;

ATTENDU que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller V. Dingman appuyé par le conseiller J. de Blois

ET RÉSOLU QUE:

le conseil autorise la présentation de la demande de JPYM Retreat inc. à la CPTAQ et confirme que celle-ci est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

9.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION (24)

ATTENDU le nouveau Règlement n° 23-513 sur la démolition d'immeubles;

2025-01-24 **ATTENDU** que le règlement prévoit la formation d'un comité de démolition, dont la fonction principale est d'autoriser les demandes de démolition pour tout immeuble visé par ledit règlement;

ATTENDU que le comité est formé de trois membres du conseil désignés par résolution pour un mandat d'un an, renouvelable annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU:

de nommer la mairesse **Lisette Maillé** et les conseillers, **Victor Dingman** et **Pierre Henrichon**, membres du comité de démolition.

ADOPTÉE

9.7 NOMINATION DU COMITÉ LOCAL SUR LES PAYSAGES (25)

2025-01-25 **ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog s'est dotée d'un plan d'action Paysages 2022-2026 qui vise à consolider l'identité territoriale de la MRC dans le domaine des paysages culturels;

ATTENDU QUE le plan d'action a été réalisé par la MRC grâce à l'aide accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC du FRR et que ce volet encourage la mise en œuvre de projets majeurs pour la MRC à partir d'un créneau d'intervention qu'elle a déterminé;

ATTENDU QUE la première action du plan est de proposer la création de comités de paysage locaux pour chacune des municipalités ou groupe de municipalités afin d'organiser et d'encourager des projets locaux sur le paysage;

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité local sur les paysages qui aura le mandat :

- d'effectuer un bilan des actions posées par la communauté locale dans les dernières années touchant aux paysages culturels;
- rédiger une ou des actions à poser d'ici peu par le comité en vue de mettre en valeur les paysages de proximité;
- soutenir, dans la mesure du possible, la mise en œuvre des autres projets du plan d'action Paysages 2022-2026, grâce à un soutien logistique et le transfert de connaissances locales sur les paysages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU:

- 1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et la conseillère **Claire Rocher** comme déléguées du conseil au comité local sur les paysages;
- **2.** de nommer les personnes ci-après, membres du comité local sur les paysages pour une période d'un an :
 - Réal Dextradeur, citoyen;
 - Daniel Messier, citoyen;
 - Geneviève Coutu, citoyenne;
 - Dominique Gagnon, ressource administrative;
- **3.** qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les déléguées susmentionnées, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
- **4.** qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

* * * * *

10.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CULTUREL (26)

2025-01-26

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité culturel de la municipalité, un comité de bénévoles qui organisent des activités diverses visant à enrichir la vie culturelle de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU:

- 1. de désigner la conseillère Claire Rocher comme déléguée du conseil au comité culturel;
- **2.** de nommer les personnes ci-après pour une période d'un an, à titre de membres du comité culturel :

Renée Bourque Claire Gagnon Normand Delinelle Charles Godue Amélie Primeau-Bureau
Chiraz Besbes
Julie Poirier
Diane Séguin
Marc Lemieux
Renaud Payant-Hébert, représentant administratif

Le comité sera heureux d'accueillir tout nouveau membre:

- **3.** qu'en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, un conseiller municipal, autre que la déléguée susmentionnée, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
- **4.** qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

10.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PATRIMOINE (27)

2025-01-27

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité du patrimoine de la municipalité, un comité de bénévoles dont le mandat est de contribuer à la mise en œuvre des actions de la planification stratégique concernant le patrimoine historique et où l'expertise des membres du comité pourra être requise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU:

- 1. de désigner le conseiller **Pierre Henrichon** comme délégué du conseil au comité du patrimoine;
- 2. de nommer les personnes ci-après pour une période d'un an, à titre de membres citoyens :

Yves Bergeron
Andrea Fairchild
René Fortin
Madeleine Saint-Pierre
Yves Trudeau
Serge Wagner
Marc Lussier
Lise St-Arneault
Alena Prochazka, collaboratrice ad hoc

- **3.** qu'en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, un conseiller municipal, autre que le délégué susmentionné, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
- **4.** qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

10.3 DEMANDE DE PAIEMENT N° 4 - DALLE DE BÉTON MULTIFONCTIONNELLE (28)

2025-01-28 **AT**

ATTENDU la demande de paiement n° 4 (facture 119480, datée le 31 mai 2024) émise par le Groupe Lapalme au montant de 42 268,49 \$, taxes comprises, en lien avec les travaux de construction de la dalle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE cette demande de paiement n'avait jamais été reçue par la municipalité, ni payée à l'entrepreneur, de sorte qu'il reste un solde à acquitter sur le coût des travaux réalisés en 2023-24;

ATTENDU QU'à la demande de la Municipalité, l'entrepreneur a annulé la facture 119480 qui comportait des travaux déjà facturés et payés, et a émis une nouvelle facture, n° 120636 au montant de 16 133,29 \$, taxes comprises, en remplacement;

ATTENDU QUE la retenue finale a déjà été libérée et qu'il s'agit donc du paiement final pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par la conseillère C. Rocher

ET RÉSOLU QUE:

le conseil autorise le paiement de la facture n° 120636 au montant de 16 133,29 \$, taxes comprises, au Groupe Lapalme.

ADOPTÉE

10.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU ET LES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES RELIÉS (29)

ATTENDU QUE la Municipalité a comme projet de construire une aire de jeux d'eau, laquelle sera aménagée de façon intégrée aux futures installations du parc conformément au nouveau plan directeur du parc des loisirs réalisé par l'entreprise d'aménagement paysager NaturEden;

ATTENDU QUE la Municipalité projette une dépense d'au moins 300 000 \$ pour la réalisation de l'aire de jeux d'eau en entier;

ATTENDU QUE le projet est admissible au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Memphrémagog – volet Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de façon durable;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà a déjà prévu des argents au budget et au programme triennal des immobilisation 2025-2027 en prévision de réaliser une phase importante de la rénovation du parc en 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher appuyé par le conseiller J. de Blois

ET RÉSOLU QUE :

- 1. la Municipalité d'Austin dépose une demande d'aide financière au montant de 150 000 \$, soit 50 % du projet total dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité de la MRC de Memphrémagog afin de subventionner les coûts de construction et de réalisation de l'aire de jeux d'eaux;
- 2. la Municipalité s'engage à assumer la portion non subventionnée du projet.

ADOPTÉE

10.5 RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN ET L'OBNL LES AMIS DE LA PETITE ÉGLISE D'AUSTIN (30)

2025-01-30 **ATTENDU QUE** l'entente entre la Municipalité d'Austin et LAPÉA est arrivée à son échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU QU'un projet d'entente triennale 2025-2027 a été soumis aux membres du conseil municipal et que ceux-ci se déclarent satisfaits des termes de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU:

d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de service avec LAPÉA.

ADOPTÉE

10.6 NOMINATION D'UN ÉLU À TITRE D'ADMINISTRATEUR DE LAPÉA (31)

2025-01-31

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin a conclu une entente de gestion avec l'organisme à but non lucratif Les Amis de la Petite Église d'Austin (LAPÉA), dont les règlements généraux prévoient trois sièges d'administrateur réservés aux élus municipaux;

ATTENDU QUE M^{mes} Lisette Maillé et Claire Rocher ainsi que M. Pierre Henrichon ont été nommés en septembre 2022 (résolution 2022-09-269);

ATTENDU QUE M. Jean de Blois a manifesté son intérêt et que M. Pierre Henrichon accepte de lui céder sa place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU:

de déléguer M. Jean de Blois en remplacement de M. Pierre Henrichon, pour siéger au conseil d'administration de LAPÉA, à titre de représentant « élu municipal ».

ADOPTÉE

* * * * *

11.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (32)

2025-01-32

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres constituant le comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCE, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public;

ATTENDU QUE tout citoyen siégeant au CCE exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher appuyé par le conseiller J. de Blois

ET RÉSOLU:

- de désigner le conseiller Pierre Henrichon comme délégué du conseil au CCE;
- 2. de nommer les personnes ci-après, membres du CCE pour une période d'un an :

Diane Brochu André Clermont Paul-Émile Guilbault Réal Dextradeur Marcel Martineau Mélissa de La Fontaine Olivier Alix-Paré, représentant administratif

- **3.** qu'en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, un conseiller municipal, autre que le délégué susmentionné, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
- **4.** qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

11.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE CONSERVATION DES VALLONS DE LA SERPENTINE (33)

2025-01-33

ATTENDU QUE Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS) est un organisme voué à la conservation des milieux naturels du bassin versant du ruisseau de la Serpentine et a élargi son champ d'action afin de mieux l'intégrer à la protection du corridor appalachien et ce, pour le territoire des municipalités d'Austin, de Bolton-Est et d'Eastman;

ATTENDU QUE CVS sollicite une aide financière pour 2025 sous forme d'une contribution de 3 000 \$ à son fonds de gestion pour lui permettre de poursuivre les dossiers de conservation qui sont bien entamés à Austin et dont les frais afférents (taxes pour les terrains en fonds propre, assurances, balisage et surveillance) vont en augmentant et de faire en sorte que le fonds de gestion puisse également croître afin que les intérêts couvrent les dépenses et ainsi assurer la pérennité de CVS;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE:

le conseil autorise un don de 3 000 \$ à Conservation des Vallons de la Serpentine et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail voué à la conservation des milieux naturels.

ADOPTÉE

11.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC. (34)

2025-01-34

ATTENDU QUE l'organisme Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) sollicite une contribution financière de la municipalité afin de soutenir ses efforts visant à protéger la santé du lac Memphrémagog en 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise un don de 4 000 \$ à Memphrémagog Conservation Inc. et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail bénévole de ces 57 dernières années.

11.4 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC 2025-2027 (35)

2025-01-35

ATTENDU QUE la Corporation des Fleurons du Québec est un programme de classification horticole qui vise à reconnaître les efforts en matière d'embellissement et de verdissement des municipalités québécoises;

ATTENDU QUE la municipalité adhère pour une période de trois ans (2025-2027) et s'engage à acquitter les droits de participation selon la tarification adoptée par la Corporation;

ATTENDU QUE ces frais d'adhésion couvrent les frais de déplacement du classificateur, ses honoraires et production d'un rapport d'évaluation très complet;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion s'élèvent à 1 471\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE:

- 1. la Municipalité d'Austin renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec pour la période de 2025-2027;
- 2. le conseil municipal de la Municipalité d'Austin s'engage par ses représentants à verser la somme de 1 471\$, taxes en sus, à l'organisme Les Fleurons du Québec sur réception de la facture.

ADOPTÉE

11.5 INSCRIPTION CORPORATIVE AU DÉFI PISSENLITS 2025 (36)

2025-01-36

ATTENDU QUE ce mouvement vise à sensibiliser la population à l'importance des insectes pollinisateurs. Chaque printemps, les villes et les citoyens sont invités à retarder la tonte de leur gazon afin d'offrir nectar et pollen aux abeilles, grâce aux pissenlits naturellement présents dans nos pelouses;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à retarder la tonte du gazon de la majorité de ses terrains;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à ne pas faire d'application de pesticides sur ses terrains, à l'année;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à inviter ses citoyens et ses employés à participer au Défi Pissenlits;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que le Défi Pissenlits souligne sa participation sur son site web et dans les différentes entrevues médiatiques;

ATTENDU QUE les frais d'inscription s'élèvent à 200 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J. de Blois appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU QUE:

la Municipalité d'Austin adhère au mouvement Défi Pissenlits 2025 et s'engage par ses représentants à verser la somme de 200 \$, taxes en sus à l'OBNL Défi Pissenlits au moment de l'inscription.

ADOPTÉE

* * * * *

12.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (PFA) (37)

2025-01-37

ATTENDU QUE la politique de la famille et des aînés (ci-après « la PFA ») s'insère dans la planification stratégique 2020-2030 à l'axe 2 « Dynamiser notre communauté et notre milieu de vie »;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer les membres d'un comité directeur de la PFA pour veiller à la réalisation des actions qui en découlent et à en faire le suivi par la même occasion;

ATTENDU QUE la réalisation du plan d'action 2024-2025 découle d'un processus d'autoévaluation et de consultation qui prend en considération les champs d'action MADA et MAE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU:

- 1. de nommer les personnes ci-après, membres du comité directeur de la PFA élargi pour une période d'un an afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions prévues pour 2025 :
 - Lisette Maillé, mairesse
 - Claire Rocher, conseillère municipale et responsable de la politique
 - Jean de Blois, conseiller municipal et représentant des familles
 - Renaud Payant-Hébert, agent de développement vie communautaire
- 2. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les élus susmentionnés, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière.

ADOPTÉE

12.2 DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE *JEVI* (38)

2025-01-38

ATTENDU QUE l'organisme *JEVI* est un organisme de bienfaisance enregistré qui œuvre à la prévention du suicide en Estrie;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite un soutien financier afin de pourvoir à une hausse anticipée étant donné que la demande d'aide ne cesse d'augmenter et pour maintenir ainsi la qualité de ce service essentiel qui répond aux besoins immédiats des personnes en demande d'aide;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller F. Tanguay appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU:

d'octroyer la somme de 500 \$ au centre de prévention *JEVI* Estrie afin d'appuyer les efforts de prévention du suicide en Estrie.

ADOPTÉE

12.3 DEMANDE DE DON DE CENTRAIDE ESTRIE (39)

2025-01-39

ATTENDU QUE Centraide Estrie est un organisme reconnu depuis plus de 40 ans qui lutte contre la pauvreté et la détresse sociale pour quelque 62 000 personnes de tout âge vivant en Estrie;

ATTENDU QUE la campagne annuelle de Centraide Estrie vise à contrer la pauvreté et à éviter qu'elle se perpétue de génération en génération;

ATTENDU QUE Centraide sollicite la municipalité dans sa collecte de fonds annuelle;

ATTENDU QUE les argents ont été prévus au budget de l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par le conseiller P. Henrichon

ET RÉSOLU QUE:

la Municipalité d'Austin fasse un don à Centraide Estrie au montant de 1 000 \$ pour contribuer à la collecte de fonds de l'année 2025.

ADOPTÉE

12.4 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU TRAIN DES MOTS (40)

2025-01-40 **ATTENDU QUE** depuis 2011, la municipalité contribue financièrement au projet d'alphabétisation du Train des mots;

ATTENDU QU'en 2017, le ministère de l'Éducation a consenti à l'organisme une aide financière substantielle qui assurera désormais le maintien de ses activités dans la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE le Train des mots a déposé une demande d'appui financier auprès de la Municipalité pour l'appuyer dans ses démarches sur le territoire d'Austin;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par la conseillère C. Rocher

ET RÉSOLU:

d'octroyer la somme de 800 \$ au Train des mots afin de soutenir son initiative.

ADOPTÉE

12.5 REMERCIEMENTS À LAPÉA, AU RPDMO ET À L'APLS POUR LE SUCCÈS DE LA GUIGNOLÉE (41)

2025-01-41 **ATTENDU QUE** trois organismes, soit LAPÉA, RPDMO et APLS, ont organisé avec grand succès trois guignolées sur le territoire de la municipalité l'automne dernier au profit de la Banque alimentaire Memphrémagog;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller F. Tanguay appuyé par le conseiller P. Henrichon

ET RÉSOLU QUE:

le conseil remercie:

- 1. les membres de LAPÉA, de l'RPDMO et de l'APLS pour leur générosité dans l'organisation de ces guignolées;
- 2. la communauté austinoise qui a été nombreuse à offrir des denrées alimentaires et des dons.

12.6 CONTRIBUTION À LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MEMPHRÉMAGOG (42)

2025-01-42

ATTENDU QUE plus que jamais, la Fondation joue un rôle d'une grande pertinence pour permettre à la population desservie par l'installation de Magog, d'avoir accès à une offre de soins et services de santé variée et de grande qualité;

ATTENDU que la Fondation intervient auprès des municipalités de la MRC Memphrémagog afin de renouveler une demande de dons sur une période de trois ans (2024-2027) à raison de 2 \$ par citoyen permanent et saisonnier;

ATTENDU QUE les dons reçus permettent à la Fondation d'avoir la réactivité nécessaire pour saisir les occasions de développement lorsqu'elles se présentent et ces mêmes dons agissent comme de remarquables leviers auprès du Ministère qui réinvestit des sommes dans notre région;

ATTENDU que les sommes amassées actuellement permettre de répondre aux besoins tels que : développement de la chirurgie en gynécologie, achat d'équipement en ophtalmologie, projets d'humanisation des soins et amélioration des milieux de vie en hébergement, projets pour une clientèle en santé mentale, investissement en électrophysiologie, enveloppe de détresse sociale pour répondre à des besoins ponctuels d'une clientèle vulnérable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE:

dans l'esprit de solidarité sociale pour l'ensemble des citoyens de la MRC de Memphrémagog, la municipalité s'engage à remettre la somme de 3 800 \$, représentant 2 \$ par citoyen permanent, à même le budget 2025.

ADOPTÉE

* * * * *

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (43)

2025-01-43

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller F. Tanguay, l'assemblée est levée à 20 h 18.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro	
pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code i	municipal.

Lisette Maillé	Manon Fortin
Mairesse	Greffière-trésorière